Règlement du Jeu Concours n°19/2024-12 du Grimaldi Forum Monaco

Concours – CALENDRIER DE L'AVENT GFM 2024

ARTICLE 1 – SOCIETE ORGANISATRICE
La Société Anonyme Monégasque d'exploitation du Grimaldi Forum (ci-après « Grimaldi Forum »), au capital de 150 000 Euros, inscrite au Répertoire du Commerce et de l'Industrie sous le numéro 99S03583, dont le siège sis au 10 Avenue Princesse Grace à Monaco, organise, dans les conditions ci-après définies, un jeu concours dénommé « Concours – « CALENDRIER DE L'AVENT GFM 2024 » (ci-après « jeu concours »).

ARTICLE 2 – PARTICIPANTS
2.1- Ce jeu concours est ouvert à toute personne majeure ou mineure avec autorisation parentale, à l'exclusion :
- Des salariés du Grimaldi Forum,
- Des gagnants des jours précédents.

2.2- Le Grimaldi Forum se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications concernant l'identité des participants. Toute usurpation d'identité entraîne l'élimination du candidat.
2.3- Les participants à ce jeu-concours doivent être détenteurs d'un compte Instagram.

ARTICLE 3 – DUREE
Le jeu concours est organisé en 24 sessions quotidiennes allant du 1er au 24 décembre 2024 inclus.

ARTICLE 4 – MODALITES DE PARTICIPATION
Pour tenter de gagner la Dotation, le participant doit :
1. Se rendre sur le compte Instagram @grimaldiforum ;
2. S'abonner au compte Instagram @grimaldiforum ;
3. Aimer la publication du jour ;
4. Mentionner un compte Instagram ami en commentaire de ladite publication.

ARTICLE 5 – TIRAGE AU SORT
5.1- Un gagnant par jour sera désigné par tirage au sort électronique, réalisé parmi les participants du jour.
5.2- Les tirages au sort seront effectués le lendemain de chaque jour vers 10h.
5.3- Le pseudonyme du compte Instagram du gagnant sera annoncé en commentaire de la publication concernée.

ARTICLE 6 – DOTATION
6.1- Une dotation par jour est à gagner :
- **Jour 1 :** 1 catalogue de l'exposition « *Turner, le Sublime Héritage* »
- **Jour 2 :** 2 places pour le spectacle du Monaco Danse Forum « *Made In Oslo* » le mercredi 18 décembre 2024 à 19h30 au Grimaldi Forum
- **Jour 3 :** 1 maillot officiel dédicacé par l'équipe de l'AS Monaco
- **Jour 4 :** 2 places (1 adulte + 1 enfant) pour le spectacle « *Disney en concert* » le mercredi 22 octobre 2025 à 14h30 au Grimaldi Forum
- **Jour 5 :** 1 catalogue de l'exposition « *Alberto Giacometti, le réel merveilleux* »
- **Jour 6 :** 2 places pour le spectacle des Ballets de Monte-Carlo « *La mégère apprivoisée* » le vendredi 3 janvier 2025 à 14h30 au Grimaldi Forum
- **Jour 7 :** 2 gourdes isothermes en inox
- **Jour 8 :** 1 catalogue de l'exposition « *Impérial Saint-Pétersbourg, de Pierre le Grand à Catherine II* »
- **Jour 9 :** 2 places pour le spectacle « *20 000 Lieues sous les Mers* » le dimanche 2 mars 2025 à 15h au Grimaldi Forum, en collaboration avec le Théâtre Princesse Grace
- **Jour 10 :** 2 places VIP pour un match de l'AS Monaco au choix entre Rennes le 26 janvier 2025 ou Nantes le 16 février 2025, qui incluent un accès au Pub Rouge & Blanc au stade Louis II
- **Jour 11 :** 2 places pour l'Electro Winter Party, une soirée DJ dans un nouvel espace du Grimaldi Forum avec BON ENTENDEUR, PARALLELLE et DJ BALOO FROM MONACO le jeudi 16 janvier 2025 de 21h jusqu'à 1h
- **Jour 12 :** 1 catalogue de l'exposition « *Christian Louboutin : L'Exhibition{niste}* »
- **Jour 13 :** 2 places pour les Sérénissimes de l'Humour avec Michel Boujenah le jeudi 13 mars 2025 à 20h au Grimaldi Forum
- **Jour 14 :** 2 places pour la Comédie des Sérénissimes le vendredi 14 mars 2025 à 20h au Grimaldi Forum
- **Jour 15 :** le catalogue de l'exposition « *Fastes et Grandeur des Cours en Europe* »
- **Jour 16 :** 2 places pour le concert de Pascal Obispo le mercredi 1er avril 2025 à 20h30 au Grimaldi Forum
- **Jour 17 :** 2 places pour le spectacle des Ballets de Monte-Carlo « *Balanchine - Ratmansky - Goecke* » le mercredi 23 avril 2025 à 19h30 au Grimaldi Forum
- **Jour 18 :** le catalogue de l'exposition « *La Cité Interdite à Monaco, Vie de cour des empereurs et impératrices de Chine* »
- **Jour 19 :** 2 places pour le spectacle « *Irish Celtic* » vendredi 11 avril 2025 à 20h au Grimaldi Forum

- **Jour 20 :** 2 places pour le spectacle « *Scott Bradlee's Postmodern Jukebox* » mardi 27 mai 2025 à 20h au Grimaldi Forum
- **Jour 21 :** le catalogue de l'exposition « *Couleurs ! Chefs-d'oeuvre du Centre Pompidou* »
- **Jour 22 :** 4 entrées pour l'exposition « *Couleurs ! Chefs-d'oeuvre du Centre Pompidou* » au Grimaldi Forum le jour de votre choix, entre le 8 juillet et le 31 août 2025
- **Jour 23 :** 2 entrées pour Top Marques Monaco dimanche 11 mai 2025, de 10h à 18h au Grimaldi Forum
- **Jour 24 :** 2 places pour le Grand Prix de Formule 1 de Monaco le dimanche 25 mai 2025, avec une prestation traiteur

ARTICLE 7 - REMISE DE LA DOTATION
7.1- Chaque gagnant sera informé de l'attribution de la Dotation, via la messagerie privée Instagram, au plus tard 2 jours après le tirage au sort.
7.2- Les modalités de retrait de la dotation lui seront précisées par message privé.
7.3- En cas de refus de la Dotation par le gagnant, la dotation ne sera pas remise en jeu.

ARTICLE 8 - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL
8.1- Tout traitement des informations personnelles communiquées dans le cadre du jeu concours est effectué sous la responsabilité du Grimaldi Forum.
8.2- Les données personnelles des gagnants, recueillies à l'occasion du présent jeu concours, sont nécessaires pour l'attribution de la Dotation.
8.3- Conformément aux dispositions légales, les participants au jeu concours disposent d'un droit d'opposition à l'enregistrement des données les concernant et d'un droit d'accès et de rectification des dites données, qu'ils peuvent exercer par email : dataprotection@grimaldiforum.com ou par courrier : GRIMALDI FORUM - BP 2000 - 10 Avenue Princesse Grace - 98001 MONACO CEDEX.

ARTICLE 9 - RESPECT DU REGLEMENT
9.1- La participation au jeu concours entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France et à Monaco.
9.2- Toute violation aux dispositions du présent règlement entraînera la radiation d'office du participant et notamment des personnes qui auront participé plus d'une seule fois ou sous des pseudonymes différents, ou qui auront employé tout autre moyen frauduleux dans le but de fausser leur participation.

ARTICLE 10 - LIMITE DE RESPONSABILITÉ
10.1- Le Grimaldi Forum ne saurait encourir une quelconque responsabilité s'il était amené à annuler le jeu concours, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, et ce pour quelque raison que ce soit.
10.2- La Dotation n'est en aucun cas remboursable ou échangeable sous quelque forme et pour quelque cause que ce soit. Aucun échange ne pourra être effectué, que ce soit contre une somme d'argent équivalente à la valeur de la Dotation ou contre une Dotation de même valeur.
10.3- La responsabilité du Grimaldi Forum ne pourra être engagée au titre de la Dotation attribuée.
10.4- En cas d'impossibilité de remise de la Dotation annoncée pour quelque raison ce que soit, le Grimaldi Forum n'est pas tenu de proposer une nouvelle Dotation. Il se réserve toutefois le droit de remplacer la Dotation par une Dotation de même valeur, sans que cette substitution ne puisse donner lieu à une quelconque réclamation.

ARTICLE 11 – LITIGES
La loi applicable est la loi monégasque.
Tout différend né à l'occasion de ce jeu concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes de Monaco. Aucune contestation ne sera plus recevable deux mois après la clôture de ce jeu concours. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

ARTICLE 12 – DEPOT DU REGLEMENT
12.1- Le présent règlement est déposé auprès de Maître Notari, huissier de justice, situé au : 17, boulevard Albert 1er – 98000 MONACO.
12.2- Le règlement est consultable, pendant toute la durée du jeu, via le lien mentionné dans chacune des publications liées au concours.
12.3- Une copie du règlement peut être envoyée par courrier électronique à toute personne qui en fait la demande.